



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L' AISNE

Préfecture

Direction des libertés publiques  
Bureau de la réglementation  
générale et des élections

**Arrêté fixant la liste des journaux habilités  
à publier les annonces judiciaires et légales  
pour l'année 2016**

**Le Préfet de l'Aisne,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

**VU** la loi n° 55-4 du 4 janvier 1955 modifiée concernant les annonces judiciaires et légales ;

**VU** le décret n° 55-1650 du 17 décembre 1955 modifié relatif aux annonces judiciaires et légales ;

**VU** la loi n° 2012-387 du 22 mars 2012 relative à la simplification du droit à l'allègement des démarches administratives et notamment son article 101 ;

**VU** l'avis émis par la commission consultative départementale chargée de dresser la liste des journaux susceptibles de recevoir les annonces judiciaires et légales lors de sa séance du 15 décembre 2015 ;

**SUR** la proposition du secrétaire général de la préfecture,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1.-** Les annonces judiciaires et légales exigées par les lois et décrets seront insérées, à peine de nullité de l'insertion, nonobstant les dispositions contraires de ces lois et décrets, pendant l'année 2016, au choix des parties, dans l'un des journaux suivants remplissant les conditions prévues par l'article 2 de la loi n° 55-4 du 4 janvier 1955 modifiée susvisée :

**Pour l'ensemble du département :**

- « L'Union », 5, rue Talleyrand,- 51083 REIMS Cedex - Tél : 03.26.50.50.50 ;
- « L'Aisne Nouvelle », 10, boulevard Henri Martin - BP 149 - 02103 SAINT-QUENTIN Cedex - Tél : 03.23.06.36.36 ;
- « L'Agriculteur de l'Aisne », 1, rue René Blondelle - 02007 LAON Cedex - Tél : 03.23.22.50.50 ;
- « La Thiérache », rue Robert Bichet - BP 1 - 59361 AVESNES-SUR-HELPE Cedex - Tél : 03.27.56.12.12 ;
- « Picardie - La Gazette », 3, place d'Aguesseau - 80039 AMIENS Cedex 1 - Tél : 03.22.92.01.75 ;
- « Le Courrier - La Gazette », rue Robert Bichet - BP 1 - 59361 AVESNES-SUR-HELPE Cedex - Tél : 03.27.56.12.12 ;
- « Le Démocrate de l'Aisne », 2, rue Dusolon, B.P. 26, 02140 VERVINS - Tél : 03.23.98.02.41 ;
- « L'Axonais », 12, boulevard Gambetta 02000 SOISSONS - Tél : 03.59.61/17.80.

**Pour l'arrondissement de SAINT-QUENTIN :**

- « Le Courrier Picard », 29, rue de la République - BP 41021 - 80010 AMIENS Cedex 1 - Tél : 03.22.82.60.00.

**ARTICLE 2.-** Le secrétaire général de la préfecture de l'Aisne, les sous-préfets et les procureurs de la République sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux journaux intéressés et inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à LAON, le 21 décembre 2015

signé : Le Préfet de l'Aisne

Raymond LE DEUN